

Le prix de la carte grise augmente encore en 2021

Le prix de la carte grise a une nouvelle fois augmenté au 1er janvier 2021. Frais de gestion, malus écologique et taxes régionales, combien coûte la carte grise dans votre région.

Les frais de gestion de la carte grise en forte hausse

Le prix de la carte grise a une nouvelle fois augmenté en ce début d'année 2021. Si le malus écologique a fait monter la note, les frais de gestion de dossier ont connu la plus forte hausse. En 2021, les frais de gestion ont quasiment triplé. Lors de leur instauration en 2009, ils étaient de 4 euros, contre 11 euros depuis le 1er janvier 2021. Les frais d'envoi de la carte grise à domicile restent inchangés. Pour recevoir sa carte grise à son domicile, il faut déboursier 2,76 euros.

Les taxes régionales fluctuent fortement d'une région à l'autre. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ce n'est pas en Ile-de-France que le coût de la carte grise est le plus élevé, bien que le prix du cheval fiscal y reste supérieur à la moyenne nationale (hors DOM-TOM) qui est de 43,24 euros en 2021. Une légère baisse de cette dernière est enregistrée, en 2020, elle était de 43,92 euros.

La Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté et la Réunion ont le cheval fiscal le plus élevé, soit 51 euros, alors que la Corse, Mayotte et la Martinique occupent le podium des régions les moins coûteuses avec respectivement, une taxe régionale de 27 euros et 30 euros. Sur l'ensemble de l'année aucune hausse de cette taxe régionale n'est enregistrée sauf en Nouvelle-Aquitaine où cette dernière passe de 40 à 41 euros.

Une disparité dans l'exonération pour les voitures propres

Le choix d'un véhicule écologiquement propre peut avoir un fort impact sur le prix de la carte grise de ce dernier. Là encore, l'exonération est propre à chaque région. Cependant, à l'exception de la Bretagne et du Centre-Val de Loire qui exonèrent à hauteur de 50%, les autres régions de métropole exonèrent à 100%. Dans les DOM-TOM, aucune exonération de taxe régionale n'est prévue pour les demandeurs de carte grise ayant fait le choix d'un véhicule propre. Pour les véhicules 100% électrique ou à pile à combustibles, l'exonération de taxe régionale est totale et élargie à l'ensemble du territoire.

Du côté du malus écologique, il ne touchera plus les voitures d'occasion mais pour les véhicules neufs, la jauge de départ du malus a été abaissée. À compter du 1er janvier 2021, le malus touchera les véhicules dès 133 g/km de CO2 rejetés contre 138 g/km en 2020.